la **ligue** de l'**enseignement**

un avenir par l'éducation populaire

BULLETIN D'ADHÉSION À UNE ASSOCIATION AFFILIÉE A LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT 2018/2019

La saison commence le 1er septembre 2018 et se termine le 31 août 2019 - Remplir le document au stylo noir et écrire en lettres maiuscules. Votre bulletin d'adhésion sera validé à compter de sa date de réception par la fédération départementale.

No affiliation 9 7 4 4 1 1 2 6 0 Nom de l'association KART AUTO REUNION

No d'adhésion Nom Prénom

Sexe : ☐ Homme ☐ Femme Date de naissance Lieu de naissance

Adresse

☎ Mail Catégorie socio-professionnelle

- Présentez-vous un handicap (physique, sensoriel, psychique ou mental) ? ☐ Non ☐ Oui
(Information facultative soumise au libre consentement de la personne de la communiquer. Recueillie dans le but d'adapter l'offre sportive proposée).

- Acceptez-vous que la Ligue de l'enseignement, l'Ufolep ou l'Usep communiquent vos coordonnées à des tiers partenaires* ? ☐ Non ☐ Oui
(*Par tiers partenaires, sont concernées les sociétés conventionnées pour un routage catalogue par année sportive avec clause de confidentialité pour les données fichiers - Consulter la liste des partenaires sur www.ufolep.org)

Mes activités Ufolep

Adulte Ufolep né en 2001 et avant	Jeune Ufolep né de 2002 à 2007	Enfant Ufolep né en 2008 et après

- Je suis non pratiquant.e :
  - ☐ Dirigeant *(pas d'activité à renseigner)*
  - ☐ Officiel (non pratiquant) (1)- Activité principale Autres activités
- Je suis pratiquant.e :
  - ☐ Animateur (1) ☐ Officiel (1) ☐ Sportif ☐ Sans pratique compétitive (2)
  - Activité principale karting Autres activités

Date du certificat médical (3) (4)

☐

Etes-vous licencié.e d'une autre Fédération ? ☐ Non ☐ Oui, précisez

Mes activités culturelles et Usep

Information assurance des licenciés.es Ufolep

Pour les licenciés Ufolep non pratiquants et pratiquants de risques R1, R2, R3, R5 ou R6 :
Votre association a souscrit auprès de l'APAC une assurance collective Multirisque Adhérents Association qui comprend la garantie « Responsabilité Civile » obligatoire. Conformément à l'article L.321-4 du Code du sport, elle vous propose en outre une garantie « Individuelle Accident ».

J'accepte les conditions de cette garantie « Individuelle Accident » de base (6) dont la notice d'information de garanties et de prix m'a été remise au préalable, et je souhaite souscrire l'option suivante (voir ci-dessous le tableau des garanties) :
☐ Complémentaire Individuelle de Personnes - CIP option 1
☐ Complémentaire Individuelle de Personnes - CIP option 2
☐ Complémentaire Individuelle de Personnes - CIP option 3 (pour les mineurs)

Pour les licenciés Ufolep de risques R5 ou R6 : Je prends note que le bénéfice des garanties d'assurances APAC est conditionné au respect des consignes et contraintes de sécurité édictées dans l'acte d'engagement joint à la notice d'information.
Attention: Les licenciés résidant à l'étranger ne disposent d'aucune garantie dans le pays de leur domicile.

Date et signature obligatoire du **licencié R1-R2-R3-R5-R6**
(ou si mineur, du représentant légal)

Nature des garanties	**Garanties de base**	**CIP option 1**	**CIP Option 2**	**CIP Option 3 (7)**
Frais de soins accident	7.623 €	7.623 €	7.623 €	7.623 €
Prothèse dentaire	336 € / dent	336 € / dent	336 € / dent	336 € / dent
Lunettes de vue et lentilles	610 €	610 €	610 €	610 €
Prestations complémentaires	305 € 458 € pour les licenciés UFOLEP	1.525 €	1.525 €	1.525 €
Invalidité permanente : - de 1 à 50% - de 51 à 100%	30.490 € x taux 91.470 € x taux > 50% Maximum 60.980 €	76.225 € x taux 228.674 € x taux > 50% Maximum 152.450 €	76.225 € x taux 228.674 € x taux > 50% Maximum 152.450 €	76.225 € x taux 228.674 € x taux > 50% Maximum 152.450 €
Décès par accident	6.098 € 7.623 € pour les licenciés UFOLEP	15.245 €	30.490 € + 7.623 € au conjoint + 3.812 € par enfant à charge (capital total maximum de 60.980 €)	6.098 € 7.623 € pour les licenciés UFOLEP
Tarifs 2018/2019	1,30 €	27,05 €	39,05 €	25,05 €

(1) Consulter le règlement technique Ufolep précisant les notions d'animateur et d'officiels sportifs. (2) La licence Ufolep portera la mention «Pas de pratique compétitive». (3) La copie du document sera remis au responsable légal ou au Président de l'association. (4) Le code du sport impose la présentation d'un certificat médical de non contre-indication pour la pratique du sport lors de la première prise de licence. Selon la nature de pratique (cf codification des activités), il est demandé un certificat médical tous les ans (si activité à conditions particulières), tous les 3 ans ou le renseignement d'un questionnaire santé (pour les activités ne nécessitant pas de certificat médical lors du renouvellement de licence). (5) Si toutes les données sont remplies la licence portera la mention «Licence Sport motocycliste». (6) En cas de non acceptation, veuillez barrer le texte et écrire la mention « sans Individuelle Accident » et contacter votre responsable associatif. La date et la signature sont obligatoires. (7) L'option 3 est réservée aux mineurs n'exerçant pas une activité salariée et aux étudiants fiscalement à charge de leurs parents. (8) Veuillez prendre contact avec le responsable légal ou le président d'association pour connaître les éventuelles garanties directement souscrites par votre association auprès d'APAC Assurances.

TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES : Les données à caractère personnel pouvant être recueillies par La LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT font l'objet de traitements ayant pour finalités la réalisation des opérations précontractuelles, la passation, la gestion et l'exécution de vos contrats. Ces données à caractère personnel, celles relatives aux opérations d' affiliation, à la gestion des contrats peuvent faire l'objet de traitements pour le suivi et l'amélioration de la relation commerciale, ainsi que dans le cadre des dispositifs de lutte contre la fraude et en application de la législation dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent, et le financement du terrorisme. Ces données pourront être utilisées pour la personnalisation des offres et l'envoi d'informations sur les produits et services proposés ou distribués par LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT. Les personnes concernées disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression de leurs données à caractère personnel, ainsi que de la possibilité de définir les directives particulières relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ces données après décès. Elles peuvent exercer ces droits à tout moment en adressant leur demande à l'adresse : rgpdaffi@laligue.org. Les données sont conservées conformément à la durée nécessaire aux finalités mentionnées et pour les durées de prescriptions éventuellement applicables.

Date d'homologation Ufolep